



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 22 octobre 2013

18 heures 30

PP/MG

N° 001605

Service des Finances
- Approbation du
rapport de la CLECT
en date du 18
septembre 2013 -
Modifications
d'attributions de
compensation de
certaines communes
dans le cadre de la
compétence petite
enfance

Affiché le :

Le mardi 22 octobre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2^{ème} Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3^{ème} Adjoint), Mme Véronique GACH (5^{ème} Adjoint), M. Jean-François DORE (6^{ème} Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8^{ème} Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9^{ème} Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) , M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale).

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD (4^{ème} Adjoint) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7^{ème} Adjoint) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-François DORE (6^{ème} Adjoint), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale)

ABSENTS : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code Général des Impôts,

Vu, la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu, la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 instaurant la Fiscalité Professionnelle Unique,

Vu la délibération de la CCPA n° CC 2011-95 du 30/06/2011 approuvant la modification des statuts de la CCPA dans sa version 25.00 et validant le transfert de la compétence Petite Enfance,

Vu, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCPA approuvé le 18 septembre 2013 par ladite CLECT, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,

Considérant, qu'il appartient aux communes membres de la CCPA d'approuver le rapport de la CLECT afin de fixer les montants des attributions de compensation de chaque commune,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport de la CLECT de la CCPA du 18 septembre 2013.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve le rapport de la CLECT de la CCPA du 18 septembre 2013 tel que présenté en annexe,

Charge Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**